

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle communale d'Orléat après convocations légales en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Elyane GRANET
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Elisabeth BRUSSAT
M. Gilles BERGAMI	Mr Cédric DAUDUIT
Mme Julie MONTBRIZON	Mme Patricia LACHAMP
M. Daniel PEYNON	Mr Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
Mr Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE et Mr Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard

Absents : Mr Marquet Gilles, Mr Tisserand Thierry et Mr Brousse René

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 Représentés : 1 Votants : 32

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : habitat – modification du périmètre du règlement des aides complémentaires ccda

HABITAT – MODIFICATION DU PERIMETRE DU REGLEMENT DES AIDES COMPLEMENTAIRES CCEDA

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'article L.303-1 et L. 321-1 et suivants, R. 321- 1 et suivant du Code de la construction et de l'habitation ;
- **VU** le Programme d'orientations et d'actions (POA), arrêté le 17 décembre 2024,
- **VU** le règlement d'attribution des aides complémentaires accordées par la Communauté de communes Entre Dore et Allier sur le périmètre OPAH-RU, adopté 25 novembre 2024,
- **VU** la délibération n°24 du 23/09/2025 approuvant le règlement d'attribution des aides complémentaires et les périmètres définis par les communes volontaires
- **CONSIDERANT** que deux communes ont transmis leur périmètre,

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes s'est engagée depuis 2024 dans une refonte de sa politique de soutien aux propriétaires privés dans leur projet de rénovation de leur habitat. Le conseil communautaire a validé lors de la séance du 23 septembre 2025, le périmètre des aides financières sur le territoire de la communauté de communes. Aussi, les communes de Bort l'Etang, Lempty, Moissat, Orléat, Peschadoires, Seychalles et Vinzelles ont délimité des périmètres géographiques précis sur lesquels des aides complémentaires pour le ravalement de façades et la réfection de toitures pourront être sollicitées par les propriétaires des biens.

Madame la Présidente précise que le périmètre d'intervention de ce règlement d'attribution, que ce soit par l'ajout de nouvelles communes, ou la modification des périmètres des communes précitées sera possible, et donnera lieu à la présentation d'une nouvelle délibération.

La présente délibération porte sur l'ajout de deux communes Crevant-Laveine et Saint-Jean-d'Heurs.

Par conséquent, Madame la Présidente propose au conseil communautaire d'approver la modification du périmètre définis en annexe,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVE** la proposition ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 17 décembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

